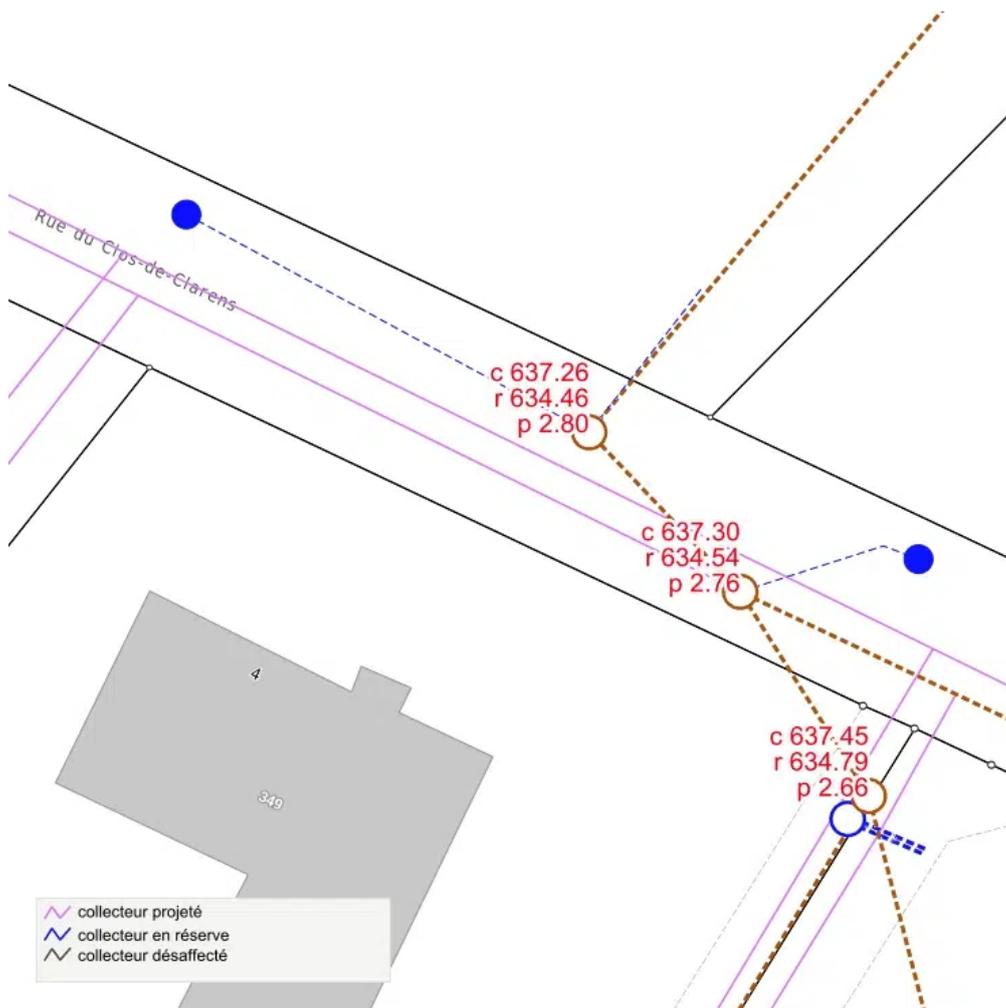


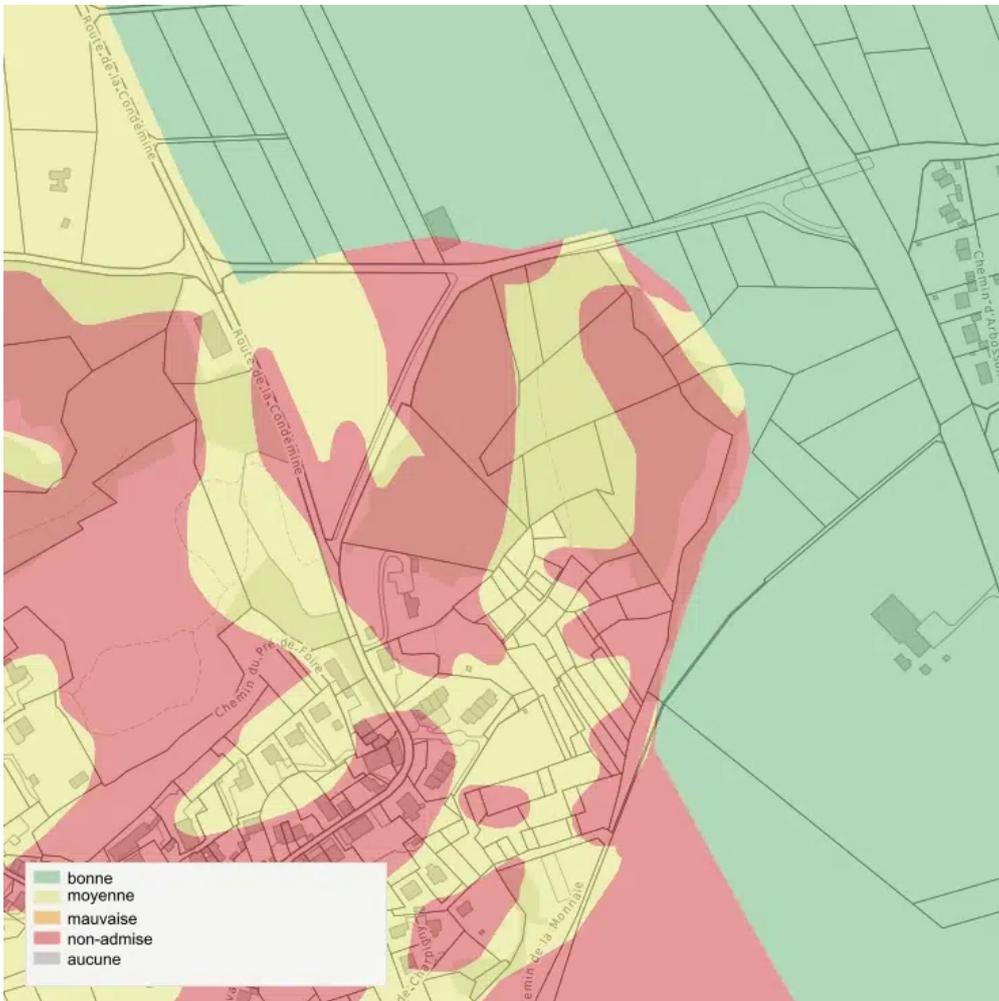
Assainissement : équipements projetés et potentiel d'infiltration

Les mesures préconisées par le PGEE seront cartographiées dans ce module complémentaire au cadastre des canalisations.



Le module réseau d'assainissement – cadastre des canalisations ne cartographie que les infrastructures «en service».

Le module équipements projetés du PGEE permet la cartographie des infrastructures projetées (à réaliser) et désaffectées (plus utilisées, mais toujours présentes dans le sol).



Le potentiel d'infiltration des eaux de pluie défini dans le PGEE est représenté dans la couche potentiel d'infiltration.

Par défaut, cette information n'est accessible qu'à l'administration communale et à ses mandataires, après authentification.